

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Premier maillon de la solidarité sociale, le **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public local géré par un Conseil d'Administration, ouvert à tous les Cupressiens. Son but est d'**aider**, de **conseiller**, d'**assister**, tout administré dans ses démarches sociales.

Ce service dispose d'une existence administrative et financière distincte de la commune : il a notamment son budget propre dont les règles sont celles des collectivités territoriales.

Son conseil d'administration, présidé par Madame le Maire, se réunit régulièrement et en fonction des urgences.

Rôle du C.C.A.S.

Missions obligatoires : Il assure les missions obligatoires du CCAS en matière d'aides légales (placement en établissement, instruction de dossier de Revenu de Solidarité Active, règlement des obsèques indigents ...).

Aides sociales : Il participe à l'instruction de dossiers concernant diverses demandes d'aide sociale et les transmet ensuite aux autorités décisionnelles (Prestation Spécifique Dépendance, Couverture Maladie Universelle, Allocation Personnalisée à l'Autonomie...)

Aides d'urgence : Il peut aider momentanément les familles en difficulté, intervenir au niveau des enfants scolarisés (classe de découverte, cantine, Centre de Loisirs...), délivrer des bons alimentaires, etc. Tous ces dossiers sont traités au cas par cas, certains en lien avec l'Unité d'Action Sociale de Lagny.

BAFA : Sur demande écrite, le CCAS peut avancer les frais d'inscription du stage « général ou approfondissement » du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur pour tous les jeunes habitants de Coupvray. Cependant ils doivent rembourser celui-ci en effectuant leur stage pratique durant les congés scolaires ou les mercredis, au sein du Centre de Loisirs. Cinq jeunes au maximum sont acceptés chaque année.

Le CCAS, c'est aussi des services en direction de nos aînés (en 2009, la commune compte 313 Cupressiens de plus de 65 ans)

Portage de repas à domicile : il s'agit de repas préparés par une entreprise privée et livrés en liaison froide à domicile. La livraison peut être ponctuelle, quelques jours par semaine ou tous les jours. Le CCAS prend en charge le portage du repas, pour les personnes de plus de 70 ans ayant un avis d'imposition inférieur ou égal à 300 €.

Téléalarme : C'est un système de sécurité qui permet aux personnes en perte d'autonomie, âgées ou malades, de vivre chez elles en étant reliées à une alarme téléphonique 24 h/24h. La téléalarme permet une intervention rapide d'un proche ou des Pompiers lors d'appels de détresse. Etablissement d'un dossier au CCAS. Installation et mise à disposition de l'appareil par le Syndicat gérant. Abonnement mensuel déterminé par le CCAS, selon l'âge et les revenus (pris en charge pour les plus de 70 ans non imposables).

Carte de transport : Une carte « Fuchsia » pour notre ligne d'autobus, est délivrée aux personnes âgées non imposables.

Allocation hivernale : Considérant les difficultés financières de certaines personnes âgées ou handicapées de la commune, notamment l'hiver pour face aux dépenses de chauffage, une allocation annuelle est versée à ces personnes, sous certaines conditions.

Cercle des séniors : Réunions les lundis à 14 h 30 dans la Maison Louis Braille (place de la Mairie), autour d'une animatrice spécialisée. Gymnastique douce « spécialité séniors et personnes âgées », projections de documentaires, jeux, lectures, goûters... permettent aux

Cupressiens de 70 ans et plus de passer un après-midi d'amitié et de partage.

Banquet des aînés : Courant janvier, sur invitation de Madame le Maire, les aînés peuvent se retrouver au traditionnel banquet offert par le CCAS. Les Cupressiens de plus de 70 ans n'ayant pas pu y assister reçoivent un colis de Noël (80 attribués en 2009).

Voyage de printemps : Courant mai, toujours sur invitation de Madame le Maire, les aînés se voient offrir un voyage d'une journée. Les membres du CCAS choisissent un site touristique différent chaque année, proche de notre région (Champagne, Pas-de-Calais, Somme...).

Associations :

* **Aide à domicile :** Pour permettre aux personnes âgées de la commune un maintien à domicile dans de bonnes conditions, le CCAS utilise les services de la *Fondation hospitalière de Sainte Marie* qui a repris les activités de l'ASSAD 77 depuis le 18 décembre dernier. Une subvention est versée à cette association dont les activités sont gérées par deux relais à Melun et Bray Sur Seine.

* **Association des Restaurant du Cœur d'Esblly :** Considérant la forte progression d'un certain nombre de familles démunies de Coupvray bénéficiant en période hivernale de repas fournis par cette association, le CCAS lui verse une subvention sous forme de bons d'achats alimentaires.

PERMANENCES :
Le samedi de 10h30 à 12h00
et sur rendez-vous

Membres du CCAS

Le CCAS est géré par un conseil d'administration composé, outre le maire, président de droit, à parité de 5 conseillers municipaux élus par le conseil municipal et de 5 personnes nommées par le maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social menées dans la commune.

Présidente : Martine DOGIT, Maire

Membres élus :

Vice Président : Guy BELLET, Adjoint au Maire en charge des affaires sociales

Catherine ENOU
Robert LASMIER

Geneviève VILEYN
Monique VIGNERON

Membres nommés :

Joëlle BRUNON
Jean-Claude LEROUX
Elisabeth VANIEZ

Nelly DIEUMEGARD
Monique MARECHAL

Responsable administrative : Claudine BROCARD, Directrice Générale Adjointe de la Mairie